

Vol d'électricité par un locataire

Par Ninigoal, le 02/03/2011 à 16:36

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio dans un immeuble de 3 étages. Un locataire s'étant fait couper l'électricité se branche sur une prise électrique situé dans le local technique juste au-dessus du compteur pour l'électricité des parties communes.

J'ai déjà appelé deux fois le syndic pour qu'il fasse quelque chose mais ils n'ont rien fait.

Pouvez-vous me dire quel recours j'ai car je ne tiens pas à payer l'électricité pour ce voisin ? Quelle est la procédure à suivre ?

Dois-je envoyer une LRAR au syndic ou puis-je aller directement porter plainte et contre qui ? (syndic, propriétaire)

Puis-je refuser de payer la partie électricité correspondant à cette période sur le prochain appel de fonds ?

Merci pour vos réponses

Par amajuris, le 03/03/2011 à 00:00

bir.

une lettre recommandée au syndic me semble une bonne solution. normalement un local technique devrait être fermé à clé. cdt

Par mimi493, le 03/03/2011 à 14:33
La copropriété doit faire constater le branchement et porter plainte pour vol d'énergie